

à l'encontre d'une tradition déjà séculaire et des accords conclus entre la Grande-Bretagne et le Canada.

C'était déjà un abus de pouvoir que de décider, sans le consentement de la nation, en août 1914, la participation du Canada aux opérations de guerre en Europe. Rendre obligatoire le service d'outre-mer serait un autre abus de pouvoir. Après les multiples déclarations des ministres, après la promesse "explicite" de sir Robert Borden — que jamais la conscription ne sera "établie", — décréter la conscription, sans le consentement du peuple, serait d'un cynisme révoltant; ce serait dépasser les pires actes de tyrannie que les champions de la démocratie reprochent aux "autocrates" de Berlin, de Vienne ou de Constantinople.

### Juste exemple de l'Australie et de l'Afrique-Sud

Au lieu de regarder toujours du côté de Londres, pourquoi nos gouvernants ne jettent-ils pas, de temps à autre, un coup d'oeil du côté des autres pays autonomes de l'Empire, dont les conditions se rapprochent davantage des nôtres? Dans aucun de ces pays, sauf la Nouvelle-Zélande, on n'a encore réussi ou songé à imposer la conscription. Partout, on y a fait des élections, sans que l'Empire et ses alliés en aient souffert. Nulle part, on n'y a constitué de ministère de coalition afin d'étouffer la voix du peuple.

En Australie, un référendum a révélé la force de l'opposition du peuple à la conscription. M. Hughes, forcé de constituer un ministère de coalition *nationaliste*, a dû subir une seconde élection générale et s'engager à ne pas imposer la conscription avant d'avoir obtenu le consentement du peuple par un nouveau plébiscite.

L'exemple de l'Afrique-Sud, pays analogue au Canada par sa composition bi-ethnique, est encore plus instructif. On n'a pas craint d'y faire une élection générale, presque en pleine insurrection. Le général Botha, dont le loyalisme nous a été si souvent donné comme modèle, a constamment combattu tout projet de conscription. Il a même refusé son concours à l'enrôlement *volontaire* pour la guerre européenne. Aux recrues peu nombreuses de l'armée impériale, il n'accorde qu'une solde très inférieure à celle des soldats de la milice sud-africaine.

### La dissolution du parlement s'impose

Le même raisonnement s'applique à la prolongation du parlement.

En Angleterre, la durée des parlements a varié. C'est affaire de pure coutume; et le parlement lui-même en a toujours décidé.

Au Canada, la durée du mandat parlementaire est rigoureusement déterminée par un article de la Constitution. Pour faire prolonger leurs pouvoirs d'une année, nos sénateurs et nos députés ont, l'an dernier, voté à l'unanimité une Adresse qui a reçu la sanction du parlement impérial. C'était déjà poser un acte révolutionnaire et un précédent fort dangereux. Avec quelques autres *eccentriques*, nous avons jeté le cri d'alarme. Naturellement, ces protestations isolées ont été promptement étouffées par la clameur concertée des deux partis.